

OLLAINVILLE  
LA ROCHE

## DEPOT SAUVAGE DE DECHETS ET DECHARGE BRUTE D'ORDURES MENAGERES

### PRESCRIPTION D'UNE AMENDE

#### Arrêté n°20-2024-PM

Je soussigné, Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire d'Ollainville,

Vu l'arrêté PM 03-2022 du 17 mai 2022 portant sur la réglementation de la procédure administrative concernant les dépôts sauvages,

Vu le rapport de constatation de dépôt sauvage de déchets établi le 16 juillet 2024 par Monsieur FONTAINE Thierry, Chef de Service de Police Municipale,

**Considérant que** le montant des amendes prescrites dépend du volume du dépôt sauvage constaté,

**Considérant que** Monsieur DUJARDIN Mario, 36 bis, chemin du Bois Robert, Ollainville la Roche, a été identifié comme responsable d'une infraction à l'arrêté susmentionné,

**Considérant que** le volume du dépôt constaté est de moins de 3M3

**Prescrit une amende de 1500 euros**, à l'encontre de :

- Monsieur DUJARDIN Mario, 36 bis, chemin du Bois Robert Ollainville la Roche

**Dit qu'un titre de recette de mille cinq cents euros** sera émis par le service comptabilité de la Mairie d'Ollainville en vue de recouvrer le montant de cette amende.

Fait à Ollainville, le 16 juillet 2024,

Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU

